

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

par concours

10 Médecins de PMI

(Protection Maternelle et Infantile)

Inscriptions au concours du 7 juin au 2 juillet 2021

Les médecins de la Ville de Paris dans le secteur Protection Maternelle et Infantile (PMI) exercent leurs fonctions au sein de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) et prochainement au sein de la Direction de la Santé, laquelle concentrera toutes les compétences santé de la Ville, pour donner plus de visibilité et d'ampleur aux politiques publiques de santé. La DFPE a pour mission l'accueil de la petite enfance, la protection maternelle et infantile et le soutien aux familles.

Selon votre affectation, vous pouvez exercer,

- **Au sein du service de protection maternelle et infantile (PMI) :** vous assurerez au titre de l'accueil des enfants en crèche, des consultations médicales de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans et participerez à la protection de l'enfance avec l'aide sociale à l'enfance. À Paris, une soixantaine de centres de PMI proposent un suivi médical préventif.
- **Au sein des centres de planification et d'éducation familiale :** vous assurerez des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité, la contraception, la sexualité et la prévention des maladies sexuellement transmissibles. 22 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) proposent une approche globale des problématiques de planification familiale.

Vous participerez à la conception et à la mise en œuvre des projets de santé publique, de protection et de promotion de la santé et de prévention individuelle et collective.

Vous contribuerez à la définition du projet global de santé publique de la collectivité parisienne, en impulsant l'organisation et la mise en œuvre de plans d'action et de projets.

En rejoignant les équipes de la Ville de Paris vous contribuez directement à améliorer le quotidien des parisiens. Vous contribuez à proposer un service public innovant et de qualité. La ville de Paris assure à tous ses médecins un parcours de formation et d'adaptation à l'emploi.



PROFIL

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre de médecin ET être spécialiste ou compétent-e qualifié-e notamment en pédiatrie, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (pour les détails voir la brochure du concours)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Goût du contact et du terrain (lien direct avec la population parisienne au sein des centres de protection maternelle et infantile et de planification familiale).
- Bonnes connaissances en matière de PMI, notamment en protection de l'enfance.
- Goût pour le travail en partenariat avec différents professionnels de santé internes ou externes.
- Faire preuve de qualités humaines caractérisées par une écoute attentive et bienveillante des usagers.

Sélection des dossiers à partir du 4 octobre 2021

Renseignements
& inscriptions (*)



www.paris.fr/recrutement

Ville de Paris
DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris

(*) Concours de Médecin de PMI